

# RÈGLEMENT

## CONCOURS PHOTO 2025

### LA NATURE EN FÊTE - 9<sup>E</sup> ÉDITION



#### ARTICLE 1 : OBJET

La Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, Maître d'ouvrage du site Natura 2000 Vallée de la Meuse - secteur de Stenay organise en lien avec ses partenaires une semaine d'animation autour des sites Natura 2000 présents sur le territoire. Cette semaine se déroulera du 18 au 25 mai 2025, et se prolongera en novembre 2025.

Dans ce cadre, un concours photo est organisé par la Codecom et l'entreprise *Entrevue Sauvage*, afin d'impliquer les participants dans la connaissance et la valorisation du patrimoine naturel.

#### ARTICLE 2 : PRÉSENTATION DU CONCOURS

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs. Il se décline en trois catégories :

- Catégorie « **loisirs** » pour les participants de plus de 16 ans.
- Catégorie « **scolaires et juniors** » pour les écoles et les participants de moins de 16 ans.
- « **Hors catégorie** » pour les photographes naturalistes professionnels ou amateurs éclairés.

#### ARTICLE 3 : THÉMATIQUES

Les photos doivent respecter le thème du concours : "**Nature et patrimoines**".

Le concours est ouvert à **l'ensemble du territoire français et de ses pays limitrophes** (Belgique et Luxembourg). Les photos doivent toutefois faire apparaître des sujets que l'on retrouve en Europe et si possible en France.

#### ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clichés devront être **accompagnés du bulletin de participation** joint au présent règlement. Les candidats doivent être dépositaires des **droits liés à l'image**.

**Aucune personne physique ne doit apparaître** sur les clichés proposés. Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours.

#### ARTICLE 5 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation est **limitée à trois clichés** par participant.

Les clichés présentés devront être envoyés à *Entrevue Sauvage*, sous format numérique exclusivement, et devront présenter une qualité suffisante pour faire l'objet de tirages grands formats (300dpi et/ou 10Mpix).

**Chaque cliché devra être accompagné d'un titre.**

## ARTICLE 6 : DÉPÔT ET RÉCEPTION DES PHOTOS

La limite de réception des photos est fixée au **dimanche 31 août 2025**, à minuit.

Les photographies doivent être envoyées sous format numérique :

- par mail à **[concoursphoto@entrevue-sauvage.fr](mailto:concoursphoto@entrevue-sauvage.fr)**

**Le bulletin de participation et l'autorisation des personnes photographiées** devront être joints à l'e-mail. Devront également figurer (notamment en objet du mail) :

- le **titre** « Concours photo – Nature et patrimoines »,
- la **catégorie** (Loisir, Juniors/écoles, Hors catégorie).

## ARTICLE 7 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque membre du jury attribuera une note sur 20 à chacune des photos. Le jury s'appuiera sur trois critères :

- le **respect** du thème (note /4)
- l'**originalité** du cliché (note /8)
- la **technique** – cadrage - netteté (note /8)

## ARTICLE 8 : EXPOSITION

Un maximum de 20 photos par catégorie sera présélectionné parmi les clichés réceptionnés.

Ces photos feront l'objet d'un tirage qui seront exposées dans les villes des territoires de Stenay et Montmédy au cours du mois de novembre 2025. Les participants seront informés personnellement de cette présélection. Les photos retenues seront ensuite exposées durant toute la durée de la manifestation et pendant plusieurs semaines après le jour de clôture de la manifestation dans divers lieux des Codecom de Stenay Val Dunois et de Montmédy.

## ARTICLE 9 : RÉCOMPENSES

Le jury statuera entre le 1 septembre et le 14 septembre 2025 pour définir les trois meilleures photos de chaque catégorie.

De plus, le prix du jury sera décerné à la photo ayant marqué l'ensemble du jury.

Les 10 photos lauréates donneront lieu à la remise d'un lot (chèques cadeaux).

Les participants ayant déposé plusieurs clichés ne pourront être primés qu'une fois.

L'annonce des primés aura lieu lors de la prolongation de la Fête de la nature, début novembre 2025.

À cette occasion, les gagnants pourront retirer leurs prix. Les personnes ne pouvant être présentes devront déléguer un représentant qui pourra retirer leur lot. Pour les participants résidant loin de la Meuse, la Codecom de Stenay Val Dunois pourra si nécessaire envoyer les lots à domicile.

## ARTICLE 10 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de 7 personnes comme suit :

- 1 représentant de la Codecom du Pays de Stenay et du Val Dunois
- 1 représentant de la Codecom du Pays de Montmédy
- 2 représentants des Offices de Tourisme du territoire
- 1 membre de la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux)
- 1 photographe professionnel local
- 1 agriculteur local

## ARTICLE 11 : EXCLUSIONS

Sont exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- les photos envoyées après la date limite du concours,
- les photos pouvant revêtir un caractère discriminant, ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur,
- les photos ne respectant pas les droits à l'image (cf. article 4),
- les photos représentant un aspect litigieux (plagia, contrefaçon, antériorité),
- le non-respect (total ou partiel) par l'auteur du présent règlement,
- les clichés pris manifestement au détriment de la quiétude et du respect des espèces.
- les photos ne présentant pas une résolution ou une définition suffisante pour un tirage

## ARTICLE 12 : DROIT À L'IMAGE

Entrevue Sauvage pourra utiliser les clichés primés, et uniquement les clichés primés dans le cadre du concours photo lui-même ou de la promotion de ce concours et ce, pour une durée de trois ans. Le nom de l'auteur sera mentionné au bas de la photo ou sur tout document dans lequel elle serait utilisée (sauf avis contraire de l'auteur).

Aucune personne physique ne doit apparaître sur les clichés proposés.

La CODECOM pourra utiliser les tirages dans le cadre d'expositions avec mention expresse de l'auteur.

## ARTICLE 13 : CONTACTS / RENSEIGNEMENTS

### Grégoire Potier (Entrevue Sauvage)

1, GR Grande rue

55220 Vadelaincourt

06 70 89 45 22

contacts@entrevue-sauvage.fr

### Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois

6 D, avenue de Verdun

55700 STENAY

03 29 80 31 81

eau-natura@ccstenaydun.fr

# CONCOURS PHOTO 2025 : NATURE ET PATRIMOINES

## Bulletin de participation

à retourner par courrier ou par e-mail à "Entrevue Sauvage" :

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse complète :

.....  
.....

Tel / courriel : .....

### PHOTO 1 :

Titre : .....

Lieu et date du cliché : .....

### PHOTO 2 :

Titre : .....

Lieu et date du cliché : .....

### PHOTO 3 :

Titre : .....

Lieu et date du cliché : .....

**J'atteste avoir pris connaissance et accepte le règlement du présent concours dans son intégralité.**

Fait à ..... le .....

Signature